

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

| | | | | | | | |
|-----|------------|--------------|---------------------------|-----|----------------|---------------|------------------------|
| M. | AFCHAIN | Jean-Jacques | 1 ^{er} adjoint | Mme | WANTAR-TASIPAN | Sandrine | Conseillère municipale |
| Mme | SANMOHAMAT | Rusmaeni | 2 ^{ème} adjoint | Mme | TU | Marie-Thérèse | Conseillère municipale |
| M. | PELAGE | Maurice | 3 ^{ème} adjoint | Mme | FROGIER | Vaea | Conseillère municipale |
| M. | BERTHELOT | Olivier | 5 ^{ème} adjoint | M. | TARAIHAU | Georges | Conseiller municipal |
| Mme | WEDE | Sabrina | 6 ^{ème} adjoint | M. | TOFIL | Raphael | Conseiller municipal |
| M. | BAUDRY | Michel | 7 ^{ème} adjoint | M. | N'GUELA | Carl | Conseiller municipal |
| Mme | BOLO | Valérie | 8 ^{ème} adjoint | Mme | KRIVOBOK | Catherine | Conseillère municipale |
| M. | PAAGALUA | Lionel | 9 ^{ème} adjoint | Mme | POIA | Ivy | Conseillère municipale |
| Mme | FERRALI | Elodie | 10 ^{ème} adjoint | Mme | MOREAU | Laure | Conseillère municipale |
| Mme | JALABERT | Nadine | Conseillère municipale | Mme | JULIÉ | Nina | Conseillère municipale |
| Mme | MOTUHI | Fémia | Conseillère municipale | M. | PARENT | Frédéric | Conseiller municipal |
| M. | ALGAYRES | Pierre-Louis | Conseiller municipal | M. | SAO | Petelo | Conseiller municipal |

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

| | | |
|-------------------------|---|----|
| Conseillers en exercice | : | 35 |
| Conseillers présents | : | 24 |
| Nombre de votants | : | 32 |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

Abstention:

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Petelo SAO.

**HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS
EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT,
POUR L'EXERCICE 2023**

Le Conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 35/2023 du 16 juin 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie, et de l'environnement en date du 05 juin 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions aux associations détaillées ci-dessous :

| Article | Bénéficiaire | Domaine | Montant (Fcfp) |
|----------------|---|---------------|------------------|
| 6574 | Association SOS Mangrove | Environnement | 150.000 |
| 6574 | Association « Centre d'Initiation à l'Environnement » (CIE) | Environnement | 300.000 |
| 6574 | Association CALEDOCLEAN | Environnement | 500.000 |
| 6574 | Association ENSEMBLE POUR LA PLANETE (EPLP) | Environnement | 50.000 |
| 6574 | Association MOCAMANA | Environnement | 450.000 |
| Total : | | | 1.450.000 |

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable aux chapitres 65 « Autres charges de gestion courante » du budget 2023 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore avant le **1^{er} avril 2024**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre des associations pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique et notifiée à chaque attributaire.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

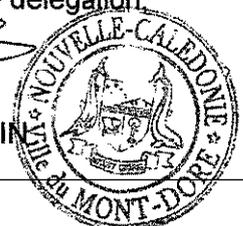
Pour le Maire empêché et par délégation,

Le 1^{er} adjoint,

Le secrétaire de séance,

Nina JULIÉ

Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud

Direction des services techniques et de proximité (notification aux attributaires)

Direction des finances et de l'informatique (SF)

Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture

988-200012532-20230622-45-23-VI-DE

Date de réception en préfecture : 23/06/2023

Date de réception préfecture : 23/06/2023

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations dans le domaine de l'environnement, pour l'exercice 2023.

P.J.: Projet de délibération.

La Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie, et de l'environnement, s'est réunie le 05 juin 2023 afin d'émettre un avis sur ces différentes demandes. Les observations de celles-ci sont mentionnées ci-dessous :

- **Association « SOS Mangrove »** sollicite une subvention de fonctionnement de 200.000 F CFP, par courrier en date du 16 mars 2023. Cette aide servirait à couvrir les frais liés aux animations sollicitées par les établissements scolaires et à la réhabilitation de mangroves au niveau de la caserne de gendarmerie de Saint-Michel.

Mme JULIÉ indique que l'an dernier, la subvention demandée n'avait pas été accordée et qu'elle serait examinée en 2023 au vu de son intervention dans le cadre des mesures compensatoires de la caserne de gendarmerie de Saint-Michel.

M. BERTHELOT répond que ce n'est pas tout à fait ce qui a été évoqué en commission l'an dernier. Il rappelle en effet, qu'une subvention de fonctionnement lui a été versée et qu'en parallèle, la Ville solliciterait l'association pour la plantation de plants de palétuviers à Saint-Michel dans le cadre des mesures compensatoires.

Le 5^{ème} adjoint précise également que la Ville est la seule collectivité à subventionner cette association.

L'exécutif propose de lui verser une subvention de 150.000 F CFP.

Mme JULIÉ souhaite savoir pour quelle raison la Ville ne lui octroie pas le montant demandé, soit 200.000 F CFP.

Le Vice-président répond que le montant proposé aux membres de la commission est calculé en fonction des critères d'attribution.

M. CASTEX ajoute que le tableau des critères a été communiqué aux membres de la commission à l'appui de la convocation.

Mme JULIÉ souligne que le groupe continuera de défendre les associations environnementales puisqu'elles sont sur le terrain. Elle trouve également injuste d'attribuer à cette association, une subvention d'un montant moindre que ce qu'elle a demandé. Pour cette raison, le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstiendra de donner son avis pour cette demande et celles qui suivent.

⇒ Un AVIS FAVORABLE est émis par les membres de la commission, à la majorité des membres présents, pour 150.000 F CFP. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Association « Centre d'Initiation à l'Environnement » (CIE) sollicite par courrier en date du 14 février 2023, une subvention de fonctionnement de 300.000 F CFP. Cette aide servirait à la réalisation d'animations dans les établissements scolaires de la commune du Mont-Dore pour sensibiliser les élèves et les équipes pédagogiques au développement durable et à l'environnement.

Aucune remarque n'est émise par les membres de la commission.

L'exécutif propose de lui verser une subvention de 300.000 F CFP.

⇒ **Un AVIS FAVORABLE est émis par les membres de la commission, à la majorité des membres présents, pour 300.000 F CFP. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.**

- **Association « CALEDOCLEAN »** sollicite par courrier en date du 1^{er} décembre 2022, une subvention de 500.000 F CFP qui servirait à son fonctionnement, particulièrement à l'organisation de journées de plantation « grand public » sur le Mont-Dore. Depuis plusieurs années, l'association organise sur la commune du Mont-Dore des opérations de nettoyage de sites pollués et de reboisement de zones dégradées au niveau de la vallée de La Coulée et la rivière des Pirogues. Ce sont environ 9 000 plants qui ont été plantés entre mars et août 2022 sur la commune.

Aucune remarque n'est émise par les membres de la commission.

L'exécutif propose de lui verser une subvention de 500.000 F CFP.

⇒ **Un AVIS FAVORABLE est émis par les membres de la commission, à la majorité des membres présents, pour 500.000 F CFP. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.**

- **Association « Ensemble Pour La Planète » (EPLP)** sollicite par courrier en date du 12 mai 2023, une subvention de 150.000 F CFP qui servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune remarque n'est émise par les membres de la commission.

L'exécutif propose de lui verser une subvention de 50.000 F CFP.

⇒ **Un AVIS FAVORABLE est émis par les membres de la commission, à la majorité des membres présents, pour 50.000 F CFP. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.**

- **Association « MOCAMANA »** sollicite par courrier en date du 10 mai 2023, une subvention de 450 000 F CFP qui servirait au bon fonctionnement de l'association et à la participation aux différents projets prévus par la commune du Mont-Dore en 2023, notamment ceux en lien avec le plan de restauration de la Vallée de La Coulée et le plan d'éradication des espèces exotiques envahissantes (EEE) de la promenade Robinson/Boulari.

Aucune remarque n'est émise par les membres de la commission.

L'exécutif propose de leur verser une subvention de 450.000 F CFP.

⇒ **Un AVIS FAVORABLE est émis par les membres de la commission, à la majorité des membres présents, pour 450.000 F CFP. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 16 JUIN 2023

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

